NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19970
29 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 JUIN 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une liste d'exemples d'atteintes à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran commises par les forces navales des Etats-Unis dans le golfe Persique et dans la mer d'Oman.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

Annexe

A) Avertissements lancés par des navires.

1) A 9 h 24 le 14 avril 1988, un navire américain portant le numéro 975 et se trouvant à 25° 1' de latitude N et 57° 25' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 25° 10' de latitude N et 57° 24' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

2) A 17 h 3 le 15 avril 1988, un navire américain qui se trouvait à 24° 17' de latitude N et 59° 56' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 23° 58' de latitude N et 60° 20' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

3) A 9 h 29 le 16 avril 1988, un navire américain portant le numéro 65 et se trouvant à 24° 30' de latitude N et 59° 21' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 24° 34' de latitude N et 59° 14' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

4) A 15 h 33 le 16 avril 1988, un navire américain portant le numéro 967 et se trouvant à 26° 20' de latitude N et 55° 50' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 26° 21' de latitude N et 55° 38' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

5) A 17 h 2 le 17 avril 1988, un navire américain se trouvant à 24° 25' de latitude N et 59° 30' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 24° 39' de latitude N et 59° 12' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

6) A 9 h 13 le 18 avril 1988, un navire américain portant le numéro 1063 et se trouvant à 26° 10' de latitude N et 56° 45' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 26° 10' de latitude N et 56° 52' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

7) A 9 h 47 le 18 avril 1988, un navire américain portant le numéro 65 et se trouvant à 24° 25' de latitude N et 59° 25' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 24° 50' de latitude N et 59° 35' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

8) A 17 h 41 le 19 avril 1988, un navire américain portant le numéro 2652 et se trouvant à 26° 52' de latitude N et 51° 30' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 27° 30' de latitude N et 51° 40' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

9) A 13 h 12 le 30 avril 1988, un navire américain se trouvant à 24° 45' de latitude N et 59° 28' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 24° 57' de latitude N et 59° 58' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

10) A 11 h 15 le 7 mai 1988, un navire américain se trouvant à 25° 30' de latitude N et 57° 2' de longitude E a lancé un avertissement à un avion de surveillance maritime iranien qui se trouvait à 25° 36' de latitude N et 57° 8' de longitude E pour lui interdire de se rapprocher dudit navire.

B) Interceptions effectuées par des avions américains.

1) A 16 h 55 le 15 avril 1988, un avion américain de type A7 qui se trouvait à 27° 11' de latitude N et 59° 56' de longitude E a intercepté un avion de surveillance maritime iranien et a maintenu sa présence pendant 31 minutes.

2) A 16 h 56 le 15 avril 1988, un avion américain de type S3 qui se trouvait à 24° 8' de latitude N et 59° 51' de longitude E a intercepté un avion de surveillance maritime iranien et a maintenu sa présence pendant 28 minutes.

3) A 9 h 3 le 16 avril 1988, un avion américain de type F-14 qui se trouvait à 24° 58' de latitude N et 58° 8' de longitude E a intercepté un avion de surveillance maritime iranien et a maintenu sa présence pendant 5 minutes.

4) A 16 h 46 le 17 avril 1988, deux avions américains de type F-14 portant les numéros 107 et 202 et qui se trouvaient à 24° 47' de latitude N et 58° 8' de longitude E ont intercepté un avion de surveillance maritime iranien et ont maintenu leur présence pendant 22 minutes.

5) A 9 h 38 le 18 avril 1988, deux avions américains de type F-14 qui se trouvaient à 25° 2' de latitude N et 57° 58' de longitude E ont intercepté un avion de surveillance maritime iranien et ont maintenu leur présence pendant 27 minutes.

6) A 13 h 43 le 30 avril 1988, un avion américain de type F-14 qui se trouvait à 25° 13' de latitude N et 58° 30' de longitude E a intercepté un avion de surveillance maritime iranien et a maintenu sa présence pendant 5 minutes.